



COWANVILLE

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS public est par la présente donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 5 février 2019 à 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale, le conseil municipal de la Ville de Cowansville statuera sur la demande de dérogations mineures concernant le règlement de zonage, à savoir :

- demande ayant pour objet de permettre pour l'immeuble portant le numéro de lot 3 355 687 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, sis au 117 rue Principale, que l'enseigne soit de 4,47 mètres de largeur contrairement au règlement de zonage en vigueur qui prévoit 3,6 mètres maximum; et que son support soit de 5,71 mètres de largeur contrairement au règlement de zonage en vigueur qui prévoit 3 mètres maximum.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement à cette demande.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c.A-19.1).

Donné à Cowansville, ce 16 janvier 2019.

La greffière,
M^e Stéphanie Déraspe, OMA